Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Orléans-Tours
direction des services départementaux de l'éducation nationale Indre

N° 151 / 2015/ IEN – IO

Châteauroux, le 15 juin 2015

Le Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale de l'Indre

VU la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école 2005-380;

VU le code de l'éducation articles D331-34 et D331-35;

VU l'arrêté du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel;

ARRETE

Article Premier

La commission chargée d'examiner le cas des élèves de fin de **TROISIEME** dont les familles ont fait appel de la décision d'orientation est composée comme suit :

Président : Monsieur GACHET, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale dans l'Indre, ou son représentant

Membres :
Madame PELE, Principale du collège Denis Diderot - Issoudun
Madame PUECH, Principale du collège Vincent Rotinat – Neuvy Saint Sépulchre
Madame PORTIER, Professeure au collège Les Sablons - Buzançais
Madame PATRIGEON, Professeure au collège Denis Diderot – Issoudun
Monsieur LEINEKUGEL-LE COCQ, Professeur au collège Rollinat – Argenton sur Creuse
Madame DAUZAT, Conseillère principale d'éducation au collège Romain Rolland - Déols
Madame MESSANT, Directrice du CIO – Le Blanc
Deux représentants de la **FCPE de l'Indre**
Un représentant de la **PEEP de l'Indre**
Docteur HUTEAU Médecin au service de santé scolaire
Madame PARGUEL, Assistante sociale scolaire

Article Deuxième

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Indre désigne **Monsieur Laurent PINAULT**, Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'Information et de l'Orientation, comme son représentant.

Article Troisième

Le Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pierre-François GACHET